

**La réduction du nombre de jeunes peu formés est un enjeu politique fort et l'objet de différentes approches statistiques. 12 % des 18-24 ans ont un faible niveau d'études, selon la référence communautaire, faute de détenir un CAP, BEP, baccalauréat ou d'avoir suivi une formation au cours du dernier mois. 6 % des élèves du secondaire arrêtent l'école en-deçà du « niveau du CAP », selon la définition française des années soixante.**

**R**éduire le nombre de personnes insuffisamment instruites et formées est un enjeu majeur pour la richesse et la cohésion des sociétés. Cet enjeu est ciblé par des indicateurs différenciés par leur définition d'un « faible niveau » d'études et par les populations sur lesquelles ils portent.

Les enseignements et formations sont regroupés par « niveaux » selon deux classifications statistiques distinctes, mises en œuvre à des étapes différentes des parcours. La nomenclature française a pour premier niveau de qualification le *niveau CAP ou niveau V*, correspondant aux deux années d'un certificat d'aptitudes ou brevet d'études professionnelles. Le niveau 3 de la classification internationale de l'éducation de l'UNESCO (CITE) regroupe la totalité des enseignements secondaires de second cycle d'au moins deux ans. Pour la nomenclature française, les personnes sont situées aux « niveaux » secondaires lorsqu'elles ont eu *accès* à la *dernière année* d'un cycle, et pour la classification internationale lorsqu'elles l'ont *terminé avec succès*, validé par un *certificat* ou *diplôme*. Faute de satisfaire ces conditions, les personnes sont classées au niveau inférieur.

L'*indicateur communautaire de sorties précoces* est la proportion des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont, ni terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle (niveaux 0 à 2 de la CITE), ni suivi d'études, ni de cours d'aucune sorte pendant les quatre dernières semaines.

En 2009, 12 % des jeunes âgés de 18-24 ans sont « sortants précoces », en France (*tableau 02*). Parmi eux, 6 % ont étudié jusqu'à une classe de premier cycle ou une première année de CAP ou BEP et ont un « faible niveau » d'études selon la norme statistique française. Presque autant, 5 %, ont étudié en année terminale d'un enseignement secondaire de second cycle, mais ont échoué aux examens.

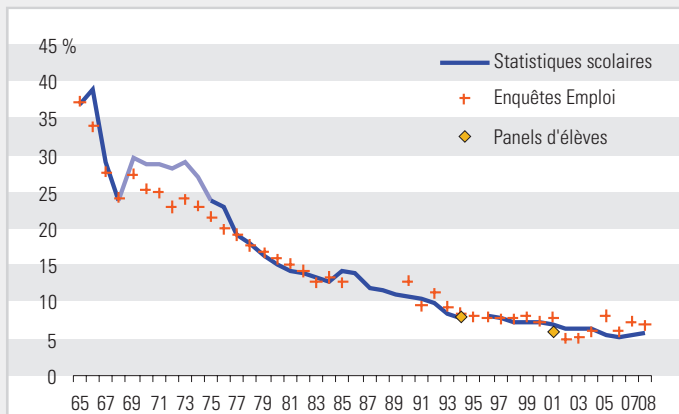
Depuis plus de trente ans, le niveau d'études est évalué, en France, dès la sortie du système éducatif, pour refléter au plus près la mise en œuvre des politiques (*graphique 01*). Selon les estimations fondées sur les statistiques scolaires, déclinées par académies, 5,7 % des interruptions d'études secondaires ont lieu en deçà du niveau du CAP, en 2008 (*tableau 03*).

Si la France a rattrapé une grande partie de son retard, la situation est stationnaire ces dernières années et notre pourcentage de jeunes de faible niveau d'études reste supérieur à ceux des pays du nord de l'Union européenne et des États-Unis (*graphique 04*). L'Union européenne (18 % en 2000 et 15 % en 2008 sur l'ensemble de l'Union), vise pour 2020 un pourcentage de « sorties précoces », devenu « décrochage scolaire », inférieur à 10 %.

Les « niveaux » sont des groupes comparables et hiérarchisés d'enseignements et de formations. Ceux de la classification internationale de l'UNESCO permettent de comparer entre eux les pays. Ceux de la « nomenclature » française des niveaux et spécialités de formation dressent des équivalences pour les prévisions de main-d'œuvre, les offres d'emploi et la gestion des formations. Le pourcentage de sortants précoces est la proportion des jeunes âgés de 18-24 ans de niveaux CITE 0-2 sans scolarité ni cours d'aucune sorte. Dans le *graphique 04*, l'indicateur de « faible niveau d'études » des pays de l'OCDE porte sur des jeunes de niveau d'études semblable, excluant aussi étudiants et apprentis, mais un peu « plus âgés » (20-24 ans) et comprenant ceux qui ont suivi un cours, séminaire, atelier ou une conférence « non formels ». Le *tableau 02* et le *graphique 04* (pour la France) reposent sur les enquêtes *Emploi* de l'INSEE auprès d'échantillons de ménages (version février 2010). Le *tableau 03* se fonde sur les enquêtes sur les effectifs inscrits auprès des établissements du second degré (incluant centres d'apprentis et lycées agricoles). Le *graphique 01* montre comment se recouper ces deux sources et une troisième, le panel d'élèves lancé en 1995 par la DEPP. Les enquêtes *Emploi* ont présenté dernièrement des évolutions « en dents de scie » des proportions de sortants diplômés ; le repli constaté en 2009 s'est avéré passager. Des fluctuations plus amples que les marges d'incertitudes inhérentes aux enquêtes par sondage posent cependant question.

Sources : MEN-DEPP et enquêtes *Emploi* de l'INSEE  
Champ : France métropolitaine

## 01 Sorties en deçà du niveau du CAP (VI et Vbis) de 1965 à 2008



Lecture : en 1965, plus de 35 % des sortants finissaient leur formation en deçà du niveau du CAP (ou « sans qualification » selon les termes de l'époque). Ils arrêtaient avant l'année terminale d'un CAP ou BEP ou une seconde, autrement dit après l'enseignement primaire, le collège, ou quelques mois de formation professionnelle. Ils sont six fois moins nombreux en 2008.

Sources : MEN-DEPP, statistiques sur les enseignements et formations secondaires, panel d'élèves et INSEE, enquêtes Emploi

## 03 Sorties de l'enseignement secondaire par classe et « niveau de formation »

% des sorties de l'enseignement secondaire

|   | 1996         | 2001         | 2007         | 2008         |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Premier cycle, 1 <sup>re</sup> année CAP/BEP ( <i>en-deçà</i> CAP, Vbis-VI) | 8,4          | 6,9          | 5,4          | 5,7          |
| Seconde ou première générales et techno. (V)                                | 2,3          | 2,3          | 2,2          | 1,8          |
| <b>Total interruptions avant la dernière année du second cycle</b>          | <b>10,7</b>  | <b>9,2</b>   | <b>7,6</b>   | <b>7,5</b>   |
| Année terminale de CAP ou BEP (V)   | 20,4         | 20,9         | 19,7         | 19,9         |
| 1 <sup>re</sup> année de bac et brevet professionnels (V)                   | 1,8          | 2,6          | 2,6          | 2,6          |
| Terminales de bac et brevet professionnels (IV)                             | 10,7         | 13,5         | 16,0         | 16,2         |
| Terminales de bacs généraux et technologiques (IV)                          | 56,4         | 53,8         | 54,1         | 53,8         |
| <b>Total des élèves arrêtant l'enseignement secondaire</b>                  | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |

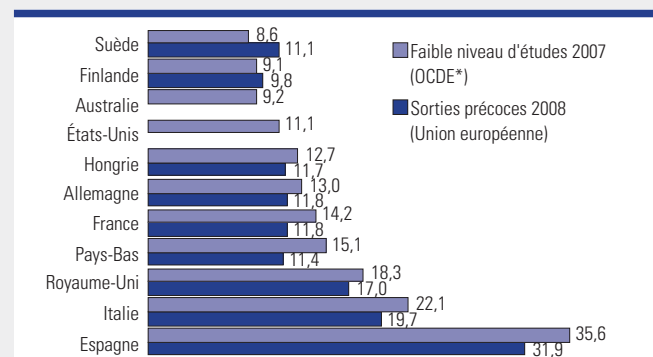
Source : MEN-DEPP, statistiques sur les enseignements et formations secondaires (avec apprentis et lycéens agricoles)

## 02 Indicateur communautaire de « sorties précoces » en pourcentage des jeunes âgés de 18 à 24 ans

|  | NF      | CITE  | 2003       | 2005       | 2007       | 2008       | 2009       |
|--|---------|-------|------------|------------|------------|------------|------------|
| En cours d'études ou de formation au cours des quatre dernières semaines | VI à I  | 0 à 6 | 55         | 57         | 56         | 56         | 55         |
| Diplômés du CAP, BEP, baccalauréat ou supérieur (CITE 3-6)               | V à I   | 3 à 6 | 33         | 31         | 31         | 32         | 33         |
| <b>Total sans diplôme du secondaire second cycle</b>                     |         | 0 à 2 | <b>12</b>  | <b>12</b>  | <b>13</b>  | <b>12</b>  | <b>12</b>  |
| dont, ont étudié jusqu'en classe de...                                   |         |       |            |            |            |            |            |
| Terminale de baccalauréat général, technologique, professionnel          | IV      | 2     | 2          | 2          | 2          | 2          | 2          |
| Terminale de CAP ou BEP  | V       | 2     | 4          | 4          | 4          | 3          | 3          |
| Seconde ou première générale ou technologique                            | V       | 2     | 1          | 1          | 1          | 1          | 1          |
| 1 <sup>res</sup> années de CAP ou BEP, premier cycle                     | VI-Vbis | 0 à 2 | 5          | 5          | 6          | 6          | 6          |
| <b>Ensemble des jeunes âgés de 18-24 ans</b>                             |         |       | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b> |

Source : calculs MEN-DEPP à partir des enquêtes Emploi 2003 à 2009 (moyenne annuelle)

## Jeunes de faible niveau d'études : comparaison entre pays



\* voir la méthodologie pour la définition des faibles niveaux.

Sources : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2008 (année entière) et OCDE, mêmes enquêtes 2007 (1<sup>er</sup> trimestre)